

**Série de balados du FCPI – Leadership  
N° 20 – Réglementation et supervision en période d'évolution**

Transcription<sup>1</sup>

Introduction :

Vous écoutez la chaîne de baladodiffusion du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI). Cette chaîne nous permet de nous mettre en relation avec des experts et des chefs de file du secteur financier.

Ilana Singer :

Bonjour et bienvenue à la série de balados du FCPI sur le leadership. Je suis Ilana Singer, vice-présidente principale et secrétaire générale du Fonds canadien de protection des investisseurs, FCPI en abrégé. Je suis très heureuse de recevoir Peter Routledge comme invité aujourd'hui. Peter Routledge a été nommé surintendant des institutions financières en juin 2021 pour un mandat de sept ans. En 2021, nous avons eu le plaisir de l'accueillir à l'un de nos premiers épisodes pour discuter du leadership en période de crise. Peter était alors président et chef de la direction de la Société d'assurance-dépôts du Canada. Si vous n'avez pas encore écouté cet épisode, je vous le recommande chaudement.

Peter, bienvenue.

Peter Routledge :

Merci, Ilana. C'est un plaisir d'être ici. Merci de m'avoir invité à nouveau.

Ilana Singer :

C'est moi qui vous remercie d'avoir accepté notre invitation à revenir. Nous sommes ravis et honorés de vous recevoir encore une fois aujourd'hui. Les conversations avec vous sont toujours enrichissantes en raison de votre grand bagage de connaissances, d'expériences et de savoir.

Comme vous le savez, l'épisode d'aujourd'hui porte sur la réglementation et la surveillance en période de changement. Aujourd'hui, Peter soulignera quelques-unes des importantes initiatives et réalisations du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) depuis son arrivée en 2021. Nous parlerons ensuite de l'un des plus importants piliers du plan stratégique du BSIF et du nouveau cadre de surveillance qui entrera en vigueur en avril prochain. Pour terminer, Peter nous donnera son avis sur l'innovation dans le secteur financier, notamment en ce qui concerne l'intelligence artificielle (IA), les cryptoactifs et leurs répercussions possibles sur les entités sous la réglementation et la surveillance du BSIF.

---

<sup>1</sup> Cette transcription a été éditée pour en rehausser la clarté et en faciliter la lecture. Ce balado est uniquement destiné à des fins d'information et ne constitue pas un conseil de quelque nature que ce soit.

Commençons donc par notre première question. Peter, vous occupez le poste de surintendant des institutions financières depuis maintenant trois ans. Pouvez-vous mentionner à nos auditeurs certaines des initiatives ou des réalisations dont vous êtes le plus fier depuis le début de votre mandat?

Peter Routledge :

Merci, Ilana. En toute objectivité, quand je me suis joint au BSIF, je me suis joint à une organisation en bonne posture. Le système financier canadien est considéré, avec raison, comme un système financier très, très stable – un système résilient, année après année, dans un contexte de risque. Au fil des années qui ont précédé mon arrivée, nous nous sommes retrouvés devant un contexte de risque de plus en plus complexe, je dirais même dangereux et certainement plus volatile et incertain. La dernière crise financière de 2007-2008 et la tension apportée par la COVID-19 nous ont permis de tirer une importante leçon : plus vite nous agissons en tant que surveillants et plus vite les institutions que nous supervisons se protègent de risques très importants, mieux tous les acteurs se portent et arrivent à gérer le système dans un climat de résilience.

Après mon arrivée, l'équipe de la direction du BSIF s'est donné le défi de transformer le BSIF afin qu'il demeure prospère dans un contexte de risque vraiment très différent et plus dangereux. À l'interne, nous appelons cette philosophie « prospérer dans l'incertitude ». Pour prospérer dans l'incertitude, il faut agir rapidement et, pour agir rapidement, il faut accepter que l'intervention rapide comporte des risques, tout comme l'intervention un peu trop tard. Nous préférons les risques d'une intervention rapide aux risques d'une intervention tardive. Notre transformation organisationnelle s'articule donc autour de cette philosophie, qui est un changement radical dans notre propension au risque. Qu'est-ce que ce changement dans notre propension au risque nous a apporté?

Tout d'abord, nous avons élargi l'interprétation de notre mandat, qui est de promouvoir et d'accroître la confiance du public dans le système financier du Canada. Nous le remplissons en surveillant et en réglementant les institutions financières, mais notre objectif ultime est la confiance du public. Dès que nous décelons des risques susceptibles d'ébranler la confiance du public, nous agissons rapidement et obligeons les institutions sous notre surveillance à emboîter le pas.

Nous avons donc réécrit, ou plutôt rédigé pour la première fois, un énoncé de notre propension à prendre des risques, accessible sur notre site Web, qui établit clairement les risques que nous sommes prêts à accepter et ceux que nous essayons de minimiser. En résumé, vaut mieux agir rapidement qu'agir trop tard. Nous acceptons les risques d'une intervention rapide, mais pas le contraire. Ce sont les grandes lignes de notre énoncé de la propension à prendre des risques.

L'un des risques qui émergent assez rapidement est le risque climatique. Nous avons donc créé une division du risque climatique au sein du BSIF, qui comptait au départ deux employés et en compte maintenant un peu moins de 30. Nous avons mis en place une ligne directrice réglementaire afin d'aider les institutions sous notre surveillance à mieux gérer le risque climatique. Pour la première fois au sein du BSIF, nous avons mis en place un poste et une équipe de dirigeant principal de la stratégie et du risque. Nous avons confié trois tâches à cette équipe. Premièrement, analyser les risques à l'horizon afin de bien les anticiper et de pouvoir intervenir rapidement. Deuxièmement, formuler notre énoncé de la propension à prendre des risques et le faire circuler au sein de notre organisation de 1 200 personnes. C'est plus facile à dire qu'à faire, je peux vous le garantir.

Troisièmement, structurer notre gouvernance en fonction a) de l'horizon des risques comme importante ligne de mire et b) de l'application claire de notre propension à prendre des risques à cet horizon des risques. Enfin, nous avons élaboré un nouveau cadre de surveillance qui entrera bientôt en vigueur et qui transformera radicalement la surveillance au quotidien. Les institutions que nous réglementons devront s'y conformer et nous pensons que ce sera mieux pour elles et mieux pour nous.

Ilana Singer :

Merci beaucoup. Peter. Depuis votre arrivée, vous semblez avoir exercé un véritable leadership dans l'évaluation et l'analyse très attentive du contexte de risque et de son changement radical, mais aussi dans l'initiative de mettre sur papier et de préciser la propension à prendre des risques dans toute l'entreprise, comme vous l'avez décrit. Comme vous l'avez laissé entendre vers la fin de votre intervention, nous pouvons déduire que l'un des piliers du plan stratégique de 2022 à 2025 du BSIF est l'innovation du côté des politiques. Comment pensez-vous que l'innovation, dont vous avez déjà parlé dans le contexte du risque, se manifeste dans l'approche qu'adopte le BSIF pour la réglementation et la surveillance?

Peter Routledge :

Je dirais qu'elle se manifeste d'une multitude de façons. Tout d'abord, par le fait que nous voulons agir rapidement pour devancer les risques plutôt que les gérer trop tard. Nous appliquons ce principe à la fois dans nos méthodes de surveillance et dans nos méthodes de réglementation. Pour illustrer notre intervention rapide en réglementation, je pense entre autres, et j'en ai déjà parlé, au travail que nous avons accompli pour favoriser une saine gestion du risque climatique. Nous serons le seul organisme de réglementation nord-américain à propager la mesure empirique du risque climatique par l'analyse des émissions du champ d'application 1, du champ d'application 2 et du champ d'application 3 ou la collecte de données sur celles-ci. Ce travail permettra ensuite de mieux comprendre comment le risque climatique se répercutera sur les flux de trésorerie et les actifs figurant dans les bilans de nos institutions financières. En ayant une meilleure idée empirique de l'évolution de ce risque, les conseils d'administration qui surveillent ces institutions pourront prendre des décisions plus judicieuses. Grâce à cette approche empirique et prospective de l'analyse des risques, nous avons pu appliquer notre fonction politique à la gestion du risque climatique.

Un autre point que j'aimerais mentionner est le travail que nous avons accompli dans les sphères de l'intégrité et de la sécurité ces dix dernières années. Nous avons beaucoup travaillé sur ce que nous appelions autrefois les « risques non financiers », c'est-à-dire la gestion des cyberrisques, la gestion des risques des entités tierces, la culture et la conformité, la gouvernance, la comptabilité et l'assurance en comptabilité. Ce travail ne portait pas vraiment de véritable nom autre que « risques non financiers », qui était en quelque sorte une erreur d'appellation parce que toutes nos activités touchent aux finances.

L'été dernier, quand nous étions en train de nous pencher là-dessus, le Parlement a modifié la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* et notre mandat de façon assez importante. Pendant les 36 premières années d'existence du BSIF, le gouvernement (ou plutôt le Parlement) nous demandait de surveiller les institutions financières pour s'assurer qu'elles étaient en bonne santé financière et d'aviser leur conseil d'administration en cas de mauvaise situation

financière ou de dégradation de la situation. Il a modifié notre mandat pour maintenant nous demander encore de surveiller leur santé financière, mais aussi de vérifier qu'elles se protègent bien contre les menaces à leur intégrité ou à leur sécurité, y compris contre l'ingérence étrangère.

En y réfléchissant, nous nous sommes rendu compte que les termes « intégrité » et « sécurité » reflètent bien mieux tout le travail que nous avons accompli ces dix dernières années que l'appellation « risques non financiers ». Nous avons donc rassemblé tout ce travail dans la catégorie de l'intégrité et de la sécurité. Nous avons ensuite élaboré une ligne directrice générale sur l'intégrité et la sécurité, qui est aujourd'hui en application et en vigueur. Elle n'apporte pas grand-chose de nouveau à notre cadre réglementaire, mais elle regroupe un ensemble de disciplines de gestion des risques autrefois disparates sous une même idée plus générale.

Je pense que ce changement apporte une prise de conscience honnête du fait que nous avons beaucoup de directives réglementaires et qu'il y a probablement des répétitions et des redondances à quelques endroits. Le concept d'intégrité et de sécurité et la nouvelle ligne directrice nous donnent l'occasion de nous demander quels points sont redondants et lesquels nous pouvons éliminer afin d'alléger le fardeau réglementaire inutile qui pèse sur les institutions financières fédérales (IFF).

Ilana Singer :

Peter, merci de ce généreux partage. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que les termes « intégrité » et « sécurité » qualifient mieux ce que nous appelons souvent « risques non financiers », comme vous l'avez mentionné. Pour ce qui est de l'approche qu'adopte le BSIF pour la réglementation et la surveillance, je crois savoir que vous avez élaboré un nouveau cadre de surveillance régissant la surveillance des institutions financières et des régimes de retraite sous réglementation fédérale, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril. Pouvez-vous nous en dire plus sur les changements à venir et nous expliquer comment le cadre permettra une intervention plus efficace en cas de problème? Je pense que cette question s'inscrit parfaitement dans vos propos sur le risque et sur votre nouvelle approche des cadres de risque.

Peter Routledge :

À mon arrivée au BSIF, j'ai d'abord cherché à comprendre notre processus d'interaction bilatéral avec les institutions financières réglementées par le gouvernement fédéral. Vos auditeurs seront peut-être intéressés de savoir que nous rencontrons chaque année le conseil d'administration de chacune de ses institutions pour lui remettre une lettre dans laquelle nous dressons une liste de mesure à prendre pour accroître sa résilience. En lisant certaines lettres, j'ai constaté qu'elles manquaient un peu de transparence et n'étaient pas assez axées sur les résultats et qu'il faudrait peut-être expliquer un peu mieux notre processus de réflexion pour permettre aux organismes sous réglementation de le remettre en question.

Je m'en suis rendu compte et j'ai probablement pris l'une de mes décisions les plus intelligentes en tant que surintendant. J'ai demandé à notre actuel surintendant adjoint, Ben Gully, d'accepter le poste de surintendant adjoint du Secteur de la surveillance et nous nous sommes immédiatement entendus sur ce que nous voulions faire. En gros, nous avons décidé de changer le cadre de surveillance que nous appliquons aux institutions en espérant que cette démarche améliorerait nos résultats réglementaires et la relation entre les institutions réglementées et le BSIF. Nous nous

sommes fixé trois objectifs : premièrement, accroître la transparence du processus de réflexion et des décisions rendues par le BSIF à l'égard des institutions financières. Deuxièmement, créer des occasions de reddition de comptes pour le BSIF à titre d'institution et pour les surveillants à titre individuel. Troisièmement, pour adopter une approche de la surveillance un peu plus proportionnelle à la taille des IFF, les surveillants doivent disposer d'une plus grande souplesse dans l'application des principes du BSIF aux institutions qu'ils surveillent.

Pour vous illustrer comment nous les appliquons, laissez-moi vous expliquer brièvement la méthode antérieure et la méthode actuelle. Avant, l'évaluation des risques était assez sommaire et donc peu opaque. Par exemple, nous pouvions dire à une institution qu'elle était dans la moyenne, au-dessus de la moyenne ou bien au-dessus de la moyenne pour les risques et que notre intervention n'était pas nécessaire. Elle obtenait alors une cote à un stade 0. Nous intervenons seulement pour des stades de 1, 2, 3 ou 4. Un stade de 1 correspond à des signes précurseurs, tandis que quatre correspond à une insolvabilité permanente. Nous nous sommes dit, d'abord, que le fait de n'avoir qu'une seule cote n'expliquait pas vraiment la rigueur que nous avons mise dans l'évaluation. Ensuite, quand on passe d'une cote de 0 à 1, le changement est assez draconien. Je me suis donc dit que ce serait très pertinent que nous soyons un peu plus transparents et que les institutions que nous surveillons puissent comprendre plus tôt le changement de notre perception.

Aujourd'hui, nous attribuons donc une seule cote de risque globale à une institution sur une échelle de 1 à 8. Les cotes de 1 à 4 correspondent au stade 0, soit l'absence d'intervention de notre part. La cote 1 est une très bonne cote. L'institution n'a pas à s'inquiéter d'une intervention. Si elle obtient la cote 4, elle sait qu'il est temps de commencer à s'inquiéter, mais nous n'intervenons pas encore. Les cotes 5, 6, 7 et 8 correspondent à nos quatre différents stades d'intervention. La nouvelle échelle maintient l'idée de notre intervention dans une institution, mais elle paraît plus lointaine. Nous considérons cette transparence comme vraiment importante.

Deuxièmement, plutôt que d'accorder une seule cote de risque globale, nous avons accordé quatre cotes : une pour chacune des quatre différentes catégories de risque qui sont généralement pertinentes pour les institutions financières, soit : le risque d'exploitation ou de modèle d'exploitation, la résilience financière (pensez à la liquidité du capital), la résilience opérationnelle (pensez au risque opérationnel, aux risques des entités tierces, aux cyberrisques, etc.) et, finalement, la gouvernance du risque, c'est-à-dire la façon dont le conseil d'administration surveille la gestion de ces risques.

Nous accordons donc maintenant quatre cotes au conseil d'administration des IFF. Si nous leur attribuons, par exemple, la cote de 3 pour le risque d'exploitation, elles peuvent nous demander des précisions. Le BSIF et nos surveillants doivent donc rendre des comptes aux institutions qu'ils réglementent pour les éclairer dans une optique de proportionnalité selon la maturité.

Nous avons ajouté un concept de classes. La première classe correspond aux institutions financières de grande taille qui ont des activités internationales. Plus le chiffre de la classe est élevé, plus les institutions financières sont petites. Nos surveillants n'appliquent pas la même surveillance réglementaire et les mêmes outils réglementaires exhaustifs aux établissements de plus petite taille.

Enfin, parce que nous attribuons des cotes de risque plus détaillées, les conseils ou les directives que nous donnons aux institutions sont maintenant beaucoup plus ciblés. Nous dirons par exemple : « Vous devez corriger dix lacunes pour diminuer votre risque opérationnel et elles touchent aux

technologies et aux activités de base. » Au bout de la ligne, les conseils d'administration trouvent ces directives axées sur les résultats très utiles, parce qu'ils peuvent alors dire directement à leurs équipes de direction : « Notre organisme de réglementation nous demande de prendre telles ou telles mesures. Nous aimerions donc que telles ou telles mesures soient prises dans les X prochains mois ou les Y prochaines années. » Jusqu'à présent, les échos sont très favorables. Ben et moi avons par le fait même l'impression de rehausser d'un cran le travail du BSIF grâce à la plus grande reddition de compte. Nous espérons améliorer nos services et les relations avec le BSIF sont d'une plus grande utilité pour les conseils d'administration à qui nous avons affaire.

Ilana Singer :

C'est très intéressant, Peter. Cette mesure tombe à point parce que la transparence, le caractère concret et la collaboration sur les signaux précurseurs sont de plus en plus recherchés et peuvent aider à éviter des questions et des problèmes plus tard.

Peter Routledge :

Oui. Nous n'avons pas encore terminé, mais, l'an prochain à la même date, nous aurons un an derrière la cravate et nous pourrons alors revenir sur nos réussites et les points à améliorer.

Ilana Singer :

Oui. C'est une approche novatrice admirable et une nouvelle façon de collaborer avec les institutions membres. Je vous félicite d'avoir mis cela en place.

À présent, j'aimerais vous entendre sur les innovations que vous observez dans le secteur. Je crois que le BSIF fait partie du Forum sur l'intelligence artificielle dans le secteur des services financiers (FIASSF), une communauté mondiale qui fait avancer la conversation sur les mesures de protection appropriées et la gestion des risques liés à l'utilisation de l'IA. Pouvez-vous nous parler de ce forum, du rôle important que le BSIF y joue et de ce que le BSIF a appris jusqu'à présent grâce à sa participation?

Peter Routledge :

Oui, nous sommes très fiers du travail accompli par le FIASSF, qui est le fruit d'un partenariat entre le BSIF et le Global Risk Institute (GRI) de Toronto. L'idée à la base de notre collaboration avec le GRI était de créer une sorte de tribune permettant aux gestionnaires et aux cadres des institutions que nous réglementons, au milieu universitaire, aux autres organismes de réglementation et à d'autres leaders d'opinion de discuter des effets que pourraient avoir l'IA, l'apprentissage automatique et le virage numérique sur le secteur financier du Canada. Nous avons élaboré un cadre général pour réfléchir aux façons d'appliquer l'IA de manière responsable à notre système financier et nous sommes arrivés à quatre principes directeurs pour une application responsable de l'IA dans le système financier canadien, soit : – l'explicitabilité, c'est-à-dire veiller à ce que les institutions expliquent en langage clair à leur organisme de réglementation ou à leurs clients comment l'IA qu'elles utilisent pense et les évalue; – les données, c'est-à-dire veiller à ce que les institutions définissent le type de données dont elles ont besoin et qu'elles ont en main, ainsi que le type de données qu'elles aimeraient avoir, mais qu'elles n'ont pas et souhaitent obtenir. Elles doivent aussi déterminer les mesures de protection applicables à ces données. Certaines de ces

données sont évidemment protégées par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; – la gouvernance, c’est-à-dire la manière dont les institutions régissent l’application de l’IA à leurs clients, à leur prise de décision et à leurs données; – l’éthique, c’est-à-dire la manière d’adopter l’IA selon une approche avec laquelle les gens seraient d’accord si vous étiez comme un poisson dans un bocal et que les gens pouvaient voir le moindre de vos gestes.

À mes yeux, l’éthique consiste simplement à prendre plus de précautions que nous sommes censés et à faire moins que ce que nous avons le droit de faire. Comme nous le faisons couramment au BSIF, nous avons pris la première lettre des termes « explicabilité », « données », « gouvernance » et « éthique » pour arriver au sigle « EDGE ». Je tiens à souligner qu’une part du mérite revient aussi au GRI, qui a joué un rôle essentiel dans l’élaboration de ce cadre. Cette collaboration a mené à la mise à jour de notre ligne directrice sur la gestion du risque de modélisation. Le travail sur les principes EDGE nous a été utile dans notre réflexion sur la mise à jour de la ligne directrice.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Je veux dire par là que le système financier canadien n’existe pas en vase clos. Il est interrelié aux systèmes financiers mondiaux. Nous collaborons donc avec d’autres organismes de réglementation dans différents forums internationaux. Nous travaillons aussi avec nos partenaires à l’échelle nationale. D’ailleurs, dernièrement, nous avons lancé un questionnaire sur l’IA, l’apprentissage automatique et l’informatique quantique avec l’Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). Ce questionnaire, qui s’adresse aux institutions sous notre surveillance, se veut une source de données que nous utiliserons à trois fins différentes : – mieux comprendre l’adoption de l’IA et de l’apprentissage automatique par les institutions financières; – essayer de comprendre quelles sont les variations d’une institution à l’autre pour effectuer des recherches fondamentales qui nous aideront à délimiter notre politique et notre travail de surveillance; – évaluer l’état de préparation à l’informatique quantique actuel, en sachant bien que les institutions sous notre réglementation devront faire face à la concurrence d’autres institutions qui ont leurs propres systèmes réglementaires et chercheront aussi à obtenir leur part du gâteau de l’IA, de l’apprentissage automatique et, plus généralement, de l’informatique quantique.

Ilana Singer :

Merci, Peter. L’IA et l’apprentissage automatique sont des domaines que nous devons tous mieux comprendre et dans lesquels nous devons nous immerger, comme vous l’avez fait à la fois dans le cadre de votre collaboration avec le Global Risk Institute et l’ACFC. Nous avons hâte de lire tous les rapports et documents que vous publierez ensemble à ce sujet.

Malheureusement, nous en sommes déjà à notre dernière question, Peter. Pour conclure la discussion d’aujourd’hui, nous aimerions parler de l’un des sujets de l’heure de l’innovation, c’est-à-dire les cryptoactifs. Comme nos auditeurs le savent peut-être déjà, le FCPI ne couvre pas les cryptoactifs pour l’instant. Quel est le point de vue du BSIF sur le risque que pose ce type d’activités?

Peter Routledge :

Nous entendons beaucoup parler des monnaies numériques, qui comprennent les cryptoactifs non garantis et les cryptoactifs se référant à une monnaie fiduciaire, souvent appelés « cryptomonnaies stables », depuis que j’ai commencé à exercer mes fonctions de surintendant. La majorité des grandes innovations dans le secteur des services financiers se sont produites en dehors du cadre

réglementaire, pas toutes, mais la majorité d'entre elles. La popularité des cryptomonnaies à l'hiver 2022 nous a appris une précieuse leçon sur les contrecoups de l'innovation en dehors d'un système financier réglementé. Ils peuvent être assez désastreux. Si vous voulez en avoir la preuve, demandez à n'importe quel client de FTX, par exemple.

Les monnaies et les actifs numériques offrent de nombreuses possibilités intéressantes aux consommateurs de produits financiers et aux systèmes financiers en général, à condition que ces monnaies et les applications de cette technologie respectent le principe « même activité, même risque, même réglementation ». Par exemple, si une cryptomonnaie se référant à une monnaie fiduciaire émet des passifs, payables à vue, un peu comme un compte de chèques ou un dépôt bancaire, elle devrait être soumise exactement aux mêmes règles de prudence. Certaines de ces cryptomonnaies stables ne sont pas soumises à ces règles. Les détenteurs de ces actifs sont donc exposés à d'importants risques.

Si vous avez une carte de débit et de l'argent liquide dans votre portefeuille, ce sont des crédits ou des passifs émis par des institutions financières sous la réglementation du BSIF. Ces institutions ont accès aux facilités de leur banque centrale, comme la Banque du Canada, ont des obligations qui vous protègent en vertu du régime de protection des consommateurs mis en place par l'ACFC, vous confèrent une certaine forme de protection des dépôts par l'intermédiaire de la Société d'assurance-dépôts du Canada et, finalement, font partie d'un système surveillé et régi par le gouvernement du Canada, surtout par le ministère des Finances. Ce système réglementé n'est pas parfait, mais il est sécuritaire, résilient et, dans l'ensemble, géré par des conseils d'administration responsables et surveillé par des fonctionnaires responsables. Ce n'est pas le cas en dehors du cadre réglementé. Le défi que je lance aux innovateurs est donc de s'intégrer au cadre pour se joindre au système réglementé. Je ne demande pas mieux que d'être poussé à redoubler d'efforts pour accélérer et normaliser leur entrée dans le système réglementé. J'attends avec impatience les premiers pas en ce sens.

Entre-temps, nous élaborons des lignes directrices pour le traitement réglementaire des capitaux et des liquidités des expositions sur cryptoactifs, non seulement pour les institutions de dépôt, mais aussi pour les assureurs. Nous travaillons sur des réponses stratégiques pour gérer les risques posés par les cryptoactifs se référant à une monnaie fiduciaire et nous avons récemment mené des consultations sur les informations que les IFF doivent produire à l'égard des expositions sur cryptoactifs. Nous avons terminé ce processus le mois dernier, en janvier 2024. À l'automne, nous publierons des lignes directrices provisoires pour recueillir des commentaires.

Ilana Singer :

Peter, le BSIF et plusieurs autres organismes de réglementation, à l'échelle nationale comme internationale, semblent beaucoup s'intéresser aux cryptomonnaies et avoir réfléchi à l'importance de la réglementation et de la surveillance pour cette catégorie d'actifs. Je vous en remercie.

Peter, nous sommes malheureusement déjà arrivés à la fin de l'épisode. C'était vraiment un plaisir de vous avoir avec nous aujourd'hui. Depuis que vous avez rejoint le BSIF en 2021, vous avez clairement apporté un grand leadership sur plusieurs fronts. Permettez-moi d'en récapituler quelques-uns.

Tout d'abord, pour ce qui est du risque, vous avez parlé du changement radical du contexte de risque, qui est plus complexe, dangereux, volatil et incertain. Dans cette optique, vous avez élaboré un énoncé de la propension à prendre des risques et adopté le principe de l'intervention rapide.

Deuxièmement, pour ce qui est de l'innovation, vous avez adopté des approches novatrices pour le risque climatique, l'intégrité et la sécurité, probablement connus sous le nom de « risques non financiers » par plusieurs de nos auditeurs. À mon avis, ce sont des approches très visionnaires et innovantes.

Troisièmement, vous avez abordé et décrit l'initiative de renouvellement du cadre de surveillance. L'ajout de catégories à l'échelle d'évaluation des risques, sa proportionnalité et sa plus grande transparence semblent avoir été bien accueillis par les institutions financières. Vous avez aussi mentionné que les conseils et les directives donnés aux institutions étaient plus ciblés et que les conseils d'administration les ont trouvés très utiles. Toutes ces modifications sont synonymes d'un renforcement de la reddition de comptes.

Finalement, pour ce qui est des innovations comme l'IA, l'apprentissage automatique et les cryptoactifs, vous avez parlé de l'application responsable de l'IA dans le système financier canadien grâce à la collaboration avec le Global Risk Institute, aux principes EDGE, ainsi qu'à la collaboration avec l'ACFC.

Peter Routledge :

Ilana, merci. Pour conclure, j'aimerais ajouter que l'adhésion aux principes de diversité, d'équité et d'inclusion constitue l'un des secrets de la transformation au sein du BSIF. Dans un contexte de risque aussi complexe, nous avons besoin de nous entourer de personnes qui voient le monde et la vie différemment. Généralement, nous pouvons mieux comprendre un risque quand quatre ou cinq personnes l'observent sous différents angles. Notre engagement en faveur des principes de diversité, d'équité et d'inclusion a vraiment permis de mobiliser des personnes de talent au sein du BSIF qui se sont jointes à nous et s'épanouissent dans cet environnement. Si vos auditeurs se demandent comment stimuler l'innovation comme nous le faisons au BSIF, sachez que c'est impossible d'y arriver seul. Si tout le monde autour de vous voit les choses comme vous, vous risquez fortement de passer à côté de beaucoup de choses importantes.

Ilana Singer :

Peter, c'est très bien dit. Je vous remercie pour cet ajout sur la diversité, l'équité et l'inclusion, ainsi que sur l'importance d'appliquer ces principes, comme vous l'avez fait en cette période de transformation du BSIF.

Nous voilà à la fin de notre enregistrement. Nous vous remercions à nouveau d'avoir pris le temps, malgré votre emploi du temps chargé, de nous faire part de vos commentaires éclairés. Je tiens aussi à remercier nos auditeurs pour leur attention. J'espère que vous avez trouvé la discussion aussi intéressante que moi.

Vos commentaires sont toujours les bienvenus. Le meilleur moyen de communiquer avec nous est via notre site Web au [www.fcpi.ca](http://www.fcpi.ca). Enfin, nous vous invitons à écouter les autres balados du FCPI, y compris l'autre épisode enregistré avec Peter en 2021, que vous trouverez sur notre site Web et nos chaînes de balados, ou à lire les transcriptions qui sont offertes en anglais et en français sur notre site Web. C'était Ilana Singer. Au revoir et à bientôt.

Introduction et commentaire de fermeture :

Abonnez-vous à notre balado et suivez-nous sur les médias sociaux pour ne rien manquer des balados du FCPI. Vous trouverez plus de renseignements sur les intervenants et sur ce dont nous avons discuté aujourd’hui dans les notes de l’émission. Veuillez noter que ce balado est uniquement destiné à des fins d’information et ne constitue pas un conseil de quelque nature que ce soit. Merci de votre écoute.